PROGRAMME DE FORMATION
Filière Compétences transversales

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Tous diplômes et titres

C.F.B. – 15, impasse des Saint-Martin – 25000 BESANCON
(Tél : 03.81.47.92.92 – Fax : 03.81.47.92.70 - E-mail : cfp.besancon@mfr.asso.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 432 500 004 25 auprès du préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Code NAF : 8559A SIRET : 30677271600024

PUBLIC CONCERNE, NOMBRE :

Salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, bénévole, proche aidant, tous secteurs d'activités confondus.
Pour une aide au choix de la certification, prendre contact avec un Point-relais conseil, un Conseiller en évolution professionnelle ou encore Transitions Pro
Candidat en situation de handicap : prendre contact avec nos référents handicap Aurore GILLOT ou Fanny LAFFONT (03.81.47.92.92) pour une étude personnalisée (faisabilité & compensations envisageables)

Effectif : dans la grande majorité des cas, en individuel.
Possibilité de réunir jusqu'à 10 participants simultanément (pour une même certification)

PRE-REQUIS :

- Résider en France
- Avoir la nationalité française (avec pièce d'identité en cours de validité) ou un titre de séjour en règle, au moment du passage devant le jury
- Disposer d'une expérience professionnelle et/ou sociale en lien avec la certification souhaitée
- Viser une certification accessible par le **Parcours France VAE**

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

- S'inscrire sur la plateforme France VAE (inscription ouverte à toute personne qui n'est pas déjà engagée dans un parcours de formation initiale pour la certification professionnelle visée) : *https://vae.gouv.fr*
- Réception d'un accusé sous 48 heures
- Prise de contact sous 7 jours maximum par un de nos Architectes Accompagnateurs de Parcours (AAP) pour convenir d'un 1er RDV

PRESENTATION GENERALE:

Que ce soit pour faire évoluer sa carrière, changer de travail ou encore créer son entreprise, la Validation des Acquis de l'Expérience peut permettre d'y parvenir. Troisième voie d'accès à une certification, ce dispositif permet de faire reconnaître ses compétences, sans passer par la case formation, tout simplement en partant de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle, peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation.

La VAE se déroule en 3 grandes étapes :

1. Une candidature pour vérifier que le projet de VAE est réalisable.
2. Un dossier à compléter par le candidat, qui détaille ses expériences en lien avec le diplôme visé.
3. Un entretien avec un jury de professionnels et/ou de formateurs

2 parcours coexistent actuellement : le **Parcours France VAE** et le **Parcours VAE de droit commun**. Le CFB ne propose que le **Parcours France VAE**.

Le Parcours France VAE est en cours de déploiement pour l'ensemble des certifications. Toutes les certifications n'y sont pas encore accessibles (consulter le site France VAE : https://vae.gouv.fr).

OBJECTIFS :

- Favoriser l'évolution professionnelle du candidat (mobilité interne, promotion, obtention d'un nouvel emploi, évolution salariale, …)
- Permettre au candidat d'analyser ses expériences professionnelles et/ou extra-professionnelles afin de valider partiellement (un ou plusieurs bloc-s de compétences) ou totalement la certification professionnelle visée (diplôme, titre professionnel, CQP,…), quel que soit le champ professionnel souhaité.
- Bénéficier d'un accompagnement global par un de nos AAP

CONTENU :

- Examen de la faisabilité du projet, confirmation de la certification choisie *(le candidat reçoit la fiche RNCP de France Compétences du métier préparé)*, constitution du dossier de faisabilité et envoi au certificateur pour avis de recevabilité
- Co-construction d'un parcours personnalisé
- Mobilisation du financement auprès de "France VAE"
- Si obtention de l'avis de recevabilité*, accompagnement méthodologique à la rédaction du dossier de validation
- Préconisation éventuelle de périodes d'immersion en entreprise et/ou de formations complémentaires (70h maximum)
- Accompagnement à la recherche de prestataires pour les actes formatifs
- Préparation à l'entretien de validation
- En cas de non-validation ou validation partielle, entretien post-jury et accompagnement à la recherche de sessions de formation sur les blocs de compétences non validés

* L'examen de la recevabilité consiste, pour le certificateur, à vérifier le caractère suffisamment adéquat des activités précédemment exercées par le candidat, des formations qu'il a suivies et des blocs de compétences dont il a obtenu la validation, ou dont il est susceptible de l'obtenir à l'issue d'une formation en cours, avec le référentiel de la certification visée, ainsi que le respect des conditions particulières fixées par ce référentiel

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Entretiens individuels avec l'accompagnateur référent et/ou regroupements collectifs en présentiel ou distanciel
Entretien autour du récit de vie du candidat et aide au choix des situations représentatives
Aide méthodologique et technique pour la formalisation du dossier
Relecture et approfondissement des situations écrites
Mise en situation orale / jury blanc
Entretiens individuels post-jury à la demande du candidat
Convention de stage en structure si besoin
Méthode interactive

COMPETENCES / CAPACITES PROFESSIONNELLES VISEES :

Expliciter son expérience par écrit
Présenter son dossier à l'oral

MODALITES D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION :

Présentation d'un dossier écrit et Entretien avec un jury
Le résultat de l'évaluation est notifié dans les 15 jours qui suivent le passage devant le jury
Trois types de décision peuvent être prises par le jury :

- Validation totale
- Refus de validation
- Validation partielle : le jury précise le ou les blocs de compétences acquis.

Le ministère ou l'organisme certificateur délivre, sur demande du candidat, des attestations relatives à la certification professionnelle obtenue ou aux blocs de compétences validés.

DUREE :

environ 6 mois – séances de 30 minutes à 2 heures

- accompagnement méthodologique : 50h maximum
- complément formatif : 70 h maximum

DATES :

Selon calendrier individuel avec programmation d'entretiens individuels et/ou regroupements collectif, en présentiel et/ou distanciel

Si besoin de périodes d'immersion en entreprise, celles-ci seront réalisées durant la période d'accompagnement définie par la convention de formation

Si besoin de formations complémentaires, les périodes seront fixées en fonction des dates proposées par le prestataire choisi

LIEU DE L'ACTION :

CFB – 15 impasse des Saint-Martin – 25000 BESANCON

COUT PAR PARTICIPANT : (NET DE TAXE) LE CFB N'EST PAS ASSUJETTI A LA TVA

Prise en charge par France VAE

CONTACT : 03.81.47.92.92 cfp.besancon@mfr.asso.fr / www.cfbfc.fr /

ARCHITECTES ACCOMPAGNATEURS DE PARCOURS :

Hayat AIT BOUJOUNOUI : DEUG de Sciences Humaines mention géographie, Licence de géographie mention aménagement, Master de Sciences humaines et sociales : Sciences de l'éducation et de la formation - Parcours Ingénierie et Conseil en formation
Agnès CARAVATI : Doctorat Sciences de la Vie et de la Santé, Master Recherche Santé Publique et Environnement, BTS Diététique

ACCOMPAGNATEURS VAE : (NOMS ET DIPLOMES)

Hayat AIT BOUJOUNOUI : DEUG de Sciences Humaines mention géographie, Licence de géographie mention aménagement, Master de Sciences humaines et sociales : Sciences de l'éducation et de la formation - Parcours Ingénierie et Conseil en formation
Agnès CARAVATI : Doctorat Sciences de la Vie et de la Santé, Master Recherche Santé Publique et Environnement, BTS Diététique

SUIVI DE L'ACTION :

Emargement pour chaque séquence d'accompagnement - Suivi de la progression du dossier de validation (fiche de suivi)
Attestation délivrée en fin d'accompagnement

EVALUATION DE L'ACTION :

- Bilan oral avec la personne accompagnée, à chaque début de séance
- Bilan de **l'enquête à chaud** sur les 10 derniers stagiaires interrogés (8 répondants sur 10) : **95.83% de satisfaction**
- Bilan d'**enquête** écrit **à froid**, effectué à 3 à 6 mois après fin d'action : **100% de satisfaction** (1 seul répondant - en 2026)
- Enquête de **satisfaction des financeurs** (si autre que le stagiaire) sur les 10 derniers candidats : **89,33%**
- **Aucun abandon** sur les 10 derniers accompagnement de parcours VAE, soit 0% de rupture de contrat
- Sur les 10 derniers stagiaires accompagnés (étant passés devant le jury), 6 **obtentions** totales, 3 obtentions partielles et 1 non obtention de la certification, soit une **moyenne de 75% de réussite**

PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES :

Fonction de la certification validée partiellement ou totalement

L'ensemble des certifications sont organisées en bloc de compétence.

Avec l'accompagnement VAE, vous pouvez obtenir la validation d'un bloc autonome ou de l'ensemble des blocs :
- Si vous ne validez que certains blocs de compétences, vous avez la possibilité de représenter les blocs non validés sans limite de temps en redemandant à bénéficier d'un nouvel accompagnement ;
- Si vous validez l'ensemble des blocs et obtenez le diplôme complet, vous pouvez poursuivre votre parcours de formation en présentant un autre bloc pour avancer dans l'acquisition du diplôme complet.

Lorsque vous avez obtenu votre diplôme en totalité, vous pourrez vous présenter, dans le respect des modalités de recevabilité à un diplôme équivalent ou à un diplôme supérieur.

Pour connaitre les diplômes accessibles par équivalence, vous pouvez vous référer au site des certificateurs comme par exemple : https://www.fafih.com/ https://chlorofil.fr/ http://www.education.gouv.fr/

L'accompagnateur VAE vous présentera les débouchés en lien avec le diplômé visé.